

ABONNEMENT.

Saumur :
Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10
Poste :
Un an... 35 fr.
Six mois... 21
Trois mois... 12

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annances, la ligne... 30 c.
Réclamations... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

24 Juin 1882.

Chronique générale.

Les nouvelles de la Conférence sont de plus en plus confuses.

D'après de nouveaux bruits, il était question de son ajournement indéfini.

D'après les Tablettes, le ministère a reçu avis que la conférence s'est réunie hier, à 3 heures, à Constantinople. Les représentants des cinq grandes puissances ont été convoqués par l'ambassadeur d'Italie, doyen du corps diplomatique.

Il n'est bruit, depuis deux jours, que d'une convention secrète intervenue entre la Turquie et l'Angleterre pour assurer à celle-ci la possession d'un point déterminé sur le canal de Suez. Nos renseignements particuliers nous permettent d'affirmer que la nouvelle est exacte.

Nous pouvons même ajouter que cette convention a été soumise, avant sa signature, aux grandes puissances, à l'exclusion de la France, laquelle a été tenue dans l'ignorance de ces négociations.

Au terme de cette tractation, l'Angleterre s'interdirait de fortifier le point à elle concédé, et ne pourrait y faire séjourner sa flotte cuirassée que dans certains cas majeurs dont, croyons-nous, il n'a été fait aucune spécification. Où en est le fameux protocole de désintéressement ?

Une dépêche de Londres confirme cette nouvelle. Elle est datée d'hier soir, 23 juin.

Le gouvernement britannique est complètement d'accord avec la Sublime-Porte. Une entente privée est intervenue sans que M. de Freycinet s'en soit jamais douté. La Porte assure à l'Angleterre le service exclusif du canal de Suez en cas de guerre contre cette puissance et la Russie.

Elle accorde tous les dommages-intérêts réclamés par lord Grandville pour les massacres d'Alexandrie.

Elle s'engage à se débarrasser d'Arabi-Bey en lui donnant un haut poste à Constantinople. Elle promet de maintenir Tewfik-Pacha. Elle s'engage à envoyer 10,000 hommes en Egypte si la flotte anglaise s'éloigne d'Alexandrie.

D'après Paris, Arabi-Pacha aurait l'intention de couper le canal de Suez et de repousser toute tentative de débarquement d'un corps européen.

On croit que l'Angleterre va se décider à agir par la force.

Nous apprenons qu'un rapport de M. Camescasse prévient le ministre de l'intérieur qu'une propagande des plus actives se fait en ce moment dans toutes les corporations ouvrières de Paris pour déterminer une grève générale de tous les métiers et de toutes les industries pour le 40 juillet au plus tard.

Dans le quartier du Jardin des Plantes et dans le quartier du Panthéon, on a placardé pendant la nuit des affiches sur papier rouge avec les mots, imprimés en grandes lettres noires : Mort aux propriétaires ! Vive la Commune !

Le gouvernement commence à s'inquiéter de la fermentation de la classe ouvrière de Paris et des dispositions qui paraissent y dominer aux approches de la fête du 14 Juillet.

Les commissaires de police des quartiers populeux ont été chargés d'une surveillance particulière destinée à renseigner l'autorité supérieure sur l'état des esprits, et sur les manifestations qui pourraient se produire.

Le ministre de l'intérieur a été chargé par ses collègues de s'entendre avec le préfet de police sur les précautions à prendre pour parer à toute éventualité.

Un fait des plus graves a mis en émoi mercredi tout le quartier Saint-Merri.

Vers midi, plus de mille personnes — ouvriers grévistes pour la plupart — suivaient des sergents de ville qui conduisaient trois ouvriers au commissariat de police du quai de Gesvres. Toute cette foule hurlait : A bas les sergents ! Vive la Commune ! Vive la grève ! Vive l'Internationale !

Voici ce qui s'était passé : Mercredi, vers neuf heures du matin, deux ouvriers menuisiers en grève se présentèrent au bureau des grands ateliers de menuiserie situés rue Geoffroy-l'Angévin. Ils demandèrent le patron, M. Cadot, et se déclarant arrogamment délégués de la commission exécutive des grévistes, voulurent lui faire signer l'engagement d'obéir aux exigences de la grève. M. Cadot refusa.

Les deux délégués se retirèrent, mais revinrent à la charge vers onze heures ; cette fois M. Cadot les mit à la porte sans vouloir les écouter.

Les délégués appelèrent alors une quarantaine de grévistes qui les attendaient, et ces individus cernèrent la rue Geoffroy-l'Angévin aux deux extrémités, pour empêcher les ouvriers de M. Cadot, qui étaient allés déjeuner, de rentrer dans leur atelier.

Mais le patron envoya chercher ses ouvriers dans les débits de vins du voisinage et les fit rentrer par une porte qui donne sur la rue de Rambuteau.

Furieux de voir leur ruse déjouée, les grévistes envahirent de vive force les ateliers pour en faire sortir les ouvriers. M. Cadot dut requérir les agents pour protéger son domicile.

Les gardiens de la paix avec un sous-brigadier accoururent et, secondés par quelques courageux citoyens, parvinrent non sans peine à expulser les perturbateurs.

Mais à ce moment de nombreux ouvriers cordonniers grévistes, qui habitent dans les garnis de ce quartier, arrivèrent au nombre de plusieurs centaines, et cernèrent les agents aux cris de : « Vive la grève ! Vive l'Internationale ! Vive la Commune ! »

Une forte bousculade eut lieu ; le sous-brigadier, saisi par deux mutins, fut terrassé ; ses hommes le dégagèrent et saisirent trois des agresseurs.

Devant le commissaire, les cris redoublèrent. M. le commissaire Fouquet dut faire stationner un grand nombre d'agents pour maintenir la foule qui voulait pénétrer. Au bout de plusieurs heures seulement, l'attroupement finit par se disperser.

Tels sont les faits de cette petite émeute, qui a véritablement mis en révolution tout le quartier. Est-ce une réponse aux déclarations pompeusement humanitaires que faisait lundi dernier M. le ministre Goblet à la Chambre ? Est-ce une preuve du mouvement ouvrier annoncé, le même jour, par M. Clovis Hugues : « Le parti ouvrier existe, et il aura son heure » ?

LA DISCIPLINE MILITAIRE.

M. Rivière de la Mure, colonel du 4^e régiment de ligne en garnison à Montargis, à la suite de la procession de la Fête-Dieu, qui a eu lieu dans cette ville, a inséré au rapport l'ordre du jour suivant :

« Le colonel n'a pas été satisfait de l'attitude du piquet qui accompagnait hier la cérémonie religieuse. Beaucoup d'hommes affectaient un laisser-aller qui est le contraire d'une bonne discipline. Tous les services, quels qu'ils soient, devraient se faire ponctuellement et régulièrement, et des soldats bien disciplinés et une troupe bien exercée doivent montrer un bon esprit dans toutes les occasions. Ces deux compagnies, qui sont la 3^e compagnie du 2^e bataillon et la 3^e compagnie du 3^e bataillon, auront une heure et quart d'exercices après la soupe jusqu'à nouvel ordre, sac au dos et tous les officiers présents : on exécutera l'école de section. Le colonel pense que le mécontentement qu'il exprime pour ces deux compagnies servira d'exemple si on se trouve dans une pareille circonstance, et prévient que la répression serait beaucoup plus sévère. »

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE CONGÉ DU CAPITAINE

Par Edouard GRIMBLOT.

XXVI

CŒURS BLESSÉS.

(Suite.)

— Oh ! une sonnerie française, un demi-appel ! s'écria Philoctète en faisant un bond de joie qui amena presque aussitôt une grimace sur sa figure. L'ordonnance avait oublié sa blessure. La douleur lui rappelait.

Les trois hommes se portèrent aussi vivement qu'ils le purent vers le point d'où partait cette sonnerie.

Un escadron de spahis et un escadron de chasseurs d'Afrique arrivèrent bientôt sur eux. Derrière les trompettes que Philoctète salua avec un enthousiasme indescriptible marchait le lieutenant-colonel qui commandait cette colonne volante. A côté de lui, bien droit en selle, se tenait un vieillard aux longues moustaches grises.

Philoctète s'arrêta net au milieu de ces saluts et de ces vivats.

— Le vieux ! murmura-t-il. C'était bien effet Deris dont l'œil perçant reconnut sur le champ Montméral et Philoctète.

José, dès qu'il avait été certain que des secours arrivaient, s'était dirigé en toute hâte du côté des tentes pour apporter la bonne nouvelle aux deux jeunes filles et leur rendre courage.

Sen-père ne le vit donc pas en arrivant. Montméral, lui aussi, avait reconnu Deris, et une émotion si vive l'avait saisi qu'il fut obligé de s'accrocher au bras de Philoctète pour ne pas tomber.

Deris marcha droit sur eux.

— Vous le voyez, les renseignements étaient exacts, colonel. Nous trouvons bien ces deux hommes au douar des Chambas, leurs complices. Voilà, ajouta-t-il en montrant Montméral, celui qui a conçu le plan infâme à la suite duquel ma demeure a été incendiée et pillée, ma fille enlevée. C'est par suite de ce plan encore que l'escorte qui nous accompagnait, mon fils et moi, a été dispersée ou massacrée et que nous avons été entraînés au désert. De tous ces crimes, dont je ne puis encore comprendre le mobile, j'accuse ce capitaine Montméral, dont j'ai jadis tenté de sauver le père de l'infamie. Voici un de ses complices (et il montrait Philoctète). Vous avez entendu à Géryville les aveux de l'autre, de ce Maltais que j'ai pu saisir à l'Oued-Garrhis. Vous tenez tous les coupables.

Faites justice.

Philoctète écoutait avec stupeur cette accusation.

— Mais, misérable, tu sais bien que tu mens ! s'écria-t-il enfin. C'est toi...

Montméral lui broya l'épaule sous ses doigts crispés.

— Tais-toi, dit-il.

— Mais, mon capitaine, ce vieux gueux...

— Tais-toi ! Je le veux !

Le colonel s'était approché de Montméral.

— Capitaine, lui dit-il, une accusation grave pèse sur vous, et cette accusation est portée par un des hommes les plus estimés de la colonie. Cependant, les crimes dont on vous charge sont si indignes d'un officier français, que je veux croire encore qu'il y a un malentendu et je ne vous traiterai pas en prévenu. Je vous demande seulement votre parole de ne point chercher à fuir et de nous accompagner à Géryville, où vous serez interrogé.

— Je vous donne bien volontiers la parole que vous me demandez, mon colonel, répondit Montméral, et mon plus ardent désir, croyez-le, est de me trouver devant des juges qui pourront entendre à la fois mes réponses et mes dépositions, ajouta-t-il, en jetant à Deris un regard qui contraignit celui-ci, malgré son audace, à baisser les yeux. Mais en ce moment il y a sous une de ces tentes

deux femmes qui se meurent d'épuisement et de soif, et parmi elles la fille de cet homme...

— Oui, ta fille, misérable, pour laquelle mon capitaine a failli se faire tuer, interrompit Philoctète, qui, fidèle à ses habitudes, oubliait de mentionner la blessure que lui-même avait reçue.

Mais Montméral le força encore à se taire.

— Secourez ces femmes, mon colonel, je rentre sous ma tente et me tiens à vos ordres.

Montméral, en rentrant au douar, croisa José :

— Carmen ? dit-il seulement.

— La fièvre la reprend, et dans son délire elle prononce à chaque instant votre nom !

Le capitaine fit un pas dans la direction du geurbi des jeunes filles, mais il s'arrêta presque aussitôt.

— Pourquoi la revoir ? murmura-t-il tristement. Qu'elle m'oublie, et puisse-je aussi l'oublier pour rester aux seuls souvenirs qui me soient permis !

Puis se tournant vers José :

— Votre père est venu avec la colonne française. Le voici, d'ailleurs, qui vient au devant de vous. Adieu !

Et, accélérant le pas, Montméral suivi de Philoctète alla s'enfermer dans sa tente.

Deris arrivait, en effet, accompagné de deux chasseurs portant des autres plumes. José était resté à la même place, suivant des yeux Montméral, tout étonné de cette contradic-

prendre, au nombre des travaux à entreprendre, la surélévation du Champ-de-Foire, de le mettre hors d'eau.

Le Conseil, en présence de la difficulté et de la dépense que nécessiterait ce travail, rejette cette proposition.

Sur la demande de M. Roland, le Conseil invite la Commission à étudier l'achèvement complet du Théâtre.

M. Neveu proteste à nouveau contre la démolition de la maison Breton, place Saint-Pierre, déclarant que cette démolition n'a aucune utilité.

M. le Maire expose au Conseil que l'emprunt de 20,000 fr. que l'Hospice se propose de faire à la Caisse des Dépôts et Concessions, et auquel le Conseil a donné son approbation, ne peut être réalisé qu'autant que la garantie de la Ville sera donnée.

M. le Maire invite donc le Conseil à délibérer sur cet objet.

Le Conseil, après délibéré, accorde la garantie de la Ville pour l'emprunt de 20,000 francs que se propose de faire l'Hospice de Saumur à la Caisse des Dépôts et Concessions, et ce tant en capital qu'intérêts.

M. Pelon appelle l'attention du Conseil sur la création, projetée par l'administration des chemins de fer de l'Etat, d'ateliers de grosses réparations pour le matériel des lignes nouvelles qui vont être livrées incessamment à la circulation. Il pense que ces ateliers pourraient être installés à Saumur plus avantageusement pour la Compagnie des chemins de fer de l'Etat que dans toute autre ville, et il demande au Conseil à prendre sa demande en considération.

Le Conseil, après délibéré :

Considérant que des ateliers de grosses réparations semblent devoir être créés dans notre région par l'administration des chemins de fer de l'Etat, en vue de l'ouverture des lignes nouvelles qui seront bientôt exploitées ;

Que Saumur se trouve au point de jonction des lignes de l'Etat et de celle de la Compagnie d'Orléans, et dans une situation géographique plus avantageuse que les autres villes qui, parait-il, réclament pour elles les ateliers projetés ;

Considérant, en outre, que la ville de Saumur a donné à la Compagnie de la Vendée, à laquelle s'est substitué l'Etat, une somme de 100,000 fr. pour la création d'une gare définitive près le Champ-de-Foire de la ville ; que, malgré ce sacrifice, il n'a été construit qu'une gare provisoire en bois, et que MM. les Ingénieurs qui construisent la ligne devant raccorder les chemins de l'Etat à ceux d'Orléans déclarent que cette gare doit disparaître après l'exécution de leurs travaux ;

Considérant que la ville de Saumur est fondée à réclamer une compensation pour le préjudice que lui causera la suppression de la gare du Champ-de-Foire ; que les ateliers projetés pourraient être établis sur l'emplacement occupé actuellement par ladite gare ;

Emet le vœu que l'administration des chemins de fer de l'Etat fasse construire à Saumur les ateliers de grosses réparations projetés, charge l'Administration municipale de transmettre ce vœu dans le plus bref délai à qui de droit.

Un membre demande que des démarches soient faites auprès de l'administration des chemins de fer de l'Etat pour que le tronçon entre Montreuil et Thouars, qui est achevé, soit livré à la circulation de suite. Les trains spéciaux qui fonctionnent entre Saumur et Montreuil pourraient aller jusqu'à Thouars et les relations entre cette ville et Saumur seraient facilitées.

Le tronçon entre Thouars et Niort ne sera vraisemblablement achevé qu'à la fin de cette année, il serait fâcheux que l'on attendît l'achèvement de ce tronçon pour exploiter celui entre Thouars et Montreuil.

Le Conseil charge l'Administration municipale de faire auprès de l'administration des chemins de fer de l'Etat les démarches demandées.

Un membre demande que des démarches soient faites auprès de l'administration des chemins de fer de l'Etat pour que les trains desservant Doué, Martigné et Vihiers continuent avec les trains de Saumur à Montreuil et vice versa. La mauvaise organisation des trains fait que les relations commerciales de ces trois petites villes se sont déplacées de Saumur sur Angers. La ville

de Saumur doit donc rechercher à modifier cette situation préjudiciable à ses intérêts.

Le Conseil charge l'Administration municipale de faire auprès de l'administration des chemins de fer de l'Etat les démarches nécessaires.

M. le Maire invite le Conseil à nommer la Commission municipale scolaire instituée par l'article 5 de la loi.

Le Conseil procède à cette nomination au scrutin secret.

Obtiennent, au premier tour de scrutin : MM. Bodin, président du tribunal civil, 21 voix ; Liénard, banquier, 21 ; Choyer, caissier de la Caisse d'épargne, 21 ; Coutant, médecin, 20 ; Luard, chapelier, 17 ; Renou, conseiller municipal, 17 ; Plessis, id., 12 ; Poitevin, id., 11.

Au deuxième tour : M. Rivain, conseiller municipal, 20 voix.

En conséquence, MM. Bodin, Liénard, Choyer, Coutant, Luard, Renou, Plessis, Poitevin et Rivain, sont nommés membres de la Commission municipale scolaire.

M. le Maire communique une circulaire de MM. les Avocats, Avoués, Notaires, Huisiers, etc., de la ville d'Angers, demandant au Conseil de vouloir bien émettre un vœu en faveur du maintien de la Cour d'appel d'Angers.

M. le Maire invite le Conseil à délibérer sur cette demande.

Le Conseil, après délibéré :

Considérant que la demande présentée ne concerne qu'un intérêt tout à fait particulier, et qu'un vœu émis par lui ne pourrait entraver la réforme judiciaire qui est d'un intérêt général,

Déclare passer à l'ordre du jour.

M. le Maire donne lecture de la lettre suivante de MM. les Administrateurs des Hospices :

Monsieur le Maire,

Les rapports qui existent entre l'Hospice général et la ville de Saumur sont si fréquents, que la Commission administrative, dans sa dernière séance, s'est demandée s'il n'y aurait pas un grand avantage pour l'Hospice à faire exécuter ses travaux par M. l'Architecte de la Ville.

Elle a l'honneur de vous rappeler, monsieur le Maire, que M. Roffay, lorsqu'il a été nommé architecte de l'Hospice, ne l'a été que parce qu'il était déjà architecte de la Ville. Il semblerait donc logique et naturel que M. l'Architecte actuel de la ville de Saumur fût désormais chargé des travaux de l'Hospice, établissement qui est communal dans un certain sens, puisqu'il reçoit une subvention importante de la Ville. Au surplus, nous avons l'espoir, monsieur le Maire, que le 5 0/0 alloué à M. Roffay subirait une modification en faveur de l'Hospice, si aucun obstacle ne s'opposait au changement que nous avons en vue, et que nous nous empressons de soumettre à l'appréciation des honorables membres du Conseil municipal de notre ville.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions, monsieur le Maire, d'agréer l'assurance de notre considération très-distinguée.

L'administrateur de service,
VINSONNEAU.

Le Conseil, après délibéré, autorise M. l'Architecte-Voyer à accepter les fonctions d'architecte des Hospices.

M. Bernad demande à ce qu'il soit noté au procès-verbal qu'il n'a pas pris part au vote.

PARTHENAY.

Judi, 15 courant, le nommé André Roulet, âgé de 74 ans, ouvrier maçon, demeurant à Parthenay-le-Vieux, était occupé aux travaux de construction de la fabrique de porcelaine de M. Jouineau, située près de la gare, au lieu dit Malakoff.

A l'heure du déjeuner, il quitta le chantier et pour couper au plus court il eut l'imprudence de traverser la ligne du chemin de fer en construction qui, à cet endroit, fait une courbe prononcée.

Au même instant arrivait un train de ballast qui le tamponna violemment et l'étendit sans mouvement entre les deux rails. Tout le train passa sur lui.

Ses camarades accoururent aussitôt pour le relever et le transportèrent à son domicile.

M. le docteur Gaillard, qui fut appelé pour lui donner ses soins, reconnut que Roulet avait le crâne fracturé et une luxation au coude gauche.

A une heure de l'après-midi, il rendait le dernier soupir, sans avoir repris connaissance.

Roulet était sourd : c'est ce qui explique l'accident dont il a été victime.

Il y a quelques jours, le train de ballast filait sur la ligne de Niort. Tout à coup, à la fin d'une courbe, le mécanicien aperçoit, à peu de distance, un homme étendu sur la

voie : il renverse aussitôt sa vapeur et serre fortement le frein ; quand le train s'arrête, la locomotive n'était qu'à un mètre environ de notre homme qui dormait paisiblement, malgré le sifflet de la machine et les cris que poussaient tous les ouvriers présents.

On le réveilla : il était dans un tel état d'ivresse qu'il se fâcha en disant qu'on aurait bien pu le laisser dormir en paix...

C'est égal, en voilà un qui l'a échappé belle !
(ECHO DE PARTHENAY.)

SAINT-MALO.

Dimanche, pendant la procession de la Fête-Dieu, à Saint-Malo, la gendarmerie a arrêté quatre individus accusés d'avoir brisé les carreaux et les statues du couvent. Voici leurs noms : Béguin, 19 à 20 ans, peintre ; Moulette, Cadin, 15 ans ; Mahé, 16 ans.

Une centenaire. — La semaine dernière, on a enterré à Billé, arrondissement de Fougères (Ille-et-Vilaine), une dame veuve Guesdon, âgée de 99 ans et 8 mois. Cette presque centenaire laisse six enfants vivants, dont le plus jeune a 62 ans, 23 petits-enfants et 27 arrière-petits-enfants.

Les orphéons de France se plaignent depuis quelque temps de n'avoir comme signe de ralliement que des bannières ressemblant trop à celles des églises. Aussi demandent-ils à arborer le drapeau national.

Cette concession ne pouvait leur être faite, le drapeau français appartenant à l'armée.

Cependant, M^{me} Pelouze, qui vient d'arriver à Paris pour s'occuper d'une grande fête qui sera prochainement donnée dans sa résidence de Chenonceaux, a imaginé de faire une sorte d'enseigne à l'usage des orphéons.

C'est un étendard où se trouvent les trois couleurs, mais avec des emblèmes pacifiques, des branches d'olivier mêlées à des branches de chêne avec une lyre pour couronnement, le tout très-artistique.

Tous les orphéons de France sont convoqués à venir chercher cette enseigne à Chenonceaux le 23 juillet prochain.

La cérémonie sera présidée par M. Jules Grévy.
(Sic!)

Un immense concours de pigeons aura lieu demain dimanche à Limoges, à la gare d'Orléans.

Ce concours comprendra 3,000 pigeons environ. Il y aura 5,000 fr. de prix d'honneur et 5,000 fr. de poules.

Voir dans la Revue illustrée du 17 juin la magnifique Prime offerte à tous les abonnés. Envoi franco du N° Spécimen contre 40 centimes en timbres-poste adressés au Directeur, 58 bis, Chaussée d'Antin, Paris.

LA LANTERNE D'ARLEQUIN
Illustrée, 10 centimes
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Le nombre des abonnés et des lecteurs de la Lanterne d'Arlequin augmente chaque jour. Cette intéressante publication attire à elle toutes les sympathies. Un grand nombre de nos amis se sont chargés de la répandre autour d'eux. Cette bonne propagande ne leur a pas coûté cher, mais ils ont été enchantés de l'accueil qui était fait à la Lanterne d'Arlequin et du plaisir qu'en ont éprouvé les braves gens qui l'ont reçue. Elle est lue et goûtée : elle portera de bons fruits.

Sommaire du n° 65. — La nouvelle magistrature ; Le tribunal de demain ; Les Commissions scolaires ; La Toison d'or ; Un tyran de village ; République et Liberté ; Encore une infamie ; Petites et grosses nouvelles ; Propos de ministres ; Le député de Nice ; Les lycées de filles ; Les comptes de 1870 ; Conseils pratiques.

Abonnements : 8 fr. par an ; 4 fr. pour 6 mois ; 10 centimes le numéro. Dans les gares, les bonnes librairies, chez les marchands de journaux. — Bureaux, à Tours, rue Richelieu, 13.

Se trouve, à Saumur, chez M. Dézé, libraire.

Le 71^e fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, consacré au département de la Haute-Loire, est mis en vente par l'éditeur Jules Rouff.

On y trouve des renseignements très-exacts sur ce département : situation, limites, nature du sol, cours d'eau, voies de communication, climat, culture, industrie, commerce, histoire, statistique, etc., etc.

Quatre gravures, dont la première hors texte, représentant des vues du Puy, du château de la Roche-Lambert, du château de Polignac, de la cathédrale du Puy, et enfin une excellente Carte du département, avec plan du Puy, complètent un ensemble qui justifie l'immense succès obtenu par le grand ouvrage désormais populaire de V.-A. MALTR-BRUN.

Théâtre de Saumur.

SAMEDI 24 juin 1882.

UNE SEULE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR

M. BARON

Premier Comique du théâtre des Variétés,
Avec le concours de :

MM. FRANCIS, ANGÉLY, DUMESNIL, COSTE, M^{lle} MÉRIANI, du théâtre des Variétés ; M^{lle} DHARVILLE, du théâtre de la Renaissance ; MM. BELLOT, FUGÈRE, M^{lle} Marie LEROUX, Louise GÉRALD, du théâtre de la Comédie-Parisienne.
M. G. MAUGET, chef d'orchestre.

LES TROIS ÉPICIERS

Vaudeville en 3 actes, du théâtre des Variétés,
par MM. Lockroy et Anicet Bourgeois.

M. BARON remplira le rôle de Lapie, qu'il a joué au théâtre des Variétés.

Distribution :

Lapie.....	MM. BARON.
Leturc.....	Francis.
Bardou.....	Billot.
Athanase.....	Angély.
Bichelu.....	Dumesnil.
M ^{me} Lapie.....	M ^{lle} Dharville.
M ^{me} Leturc.....	Mérian.
M ^{me} Bardou.....	L. Gérald.
Roso.....	Marie Leroux.

C'EST POUR CE SOIR !

A-propos en 1 acte, de M. W. Busnach.

M. BARON remplira le rôle de Tricoche.

MM. Angély (Mitouflet) ; Dumesnil (Archibald) ; M^{lle} L. Gérald (Héloïse) ; Mérian (Véronique) ; — Invités.

MADEMOISELLE AGATHE

Comédie-vaudeville en 1 acte, de la Comédie-Parisienne, par M. Morel.

MM. Billot (Malassis) ; Fugère (Faustin) ; M^{lle} Marie Leroux (Agathe).

Intermèdes.

En voulez-vous ? chansonnette, paroles de M. Marc Constantin, musique de M. Rosen. — Chantée par M^{lle} DHARVILLE.

Si j'étais fleur, pastorale, paroles de M. Charles Blondelet, musique de M. Wache. — Chantée par M. FUGÈRE.

La Veuve du Malabar, paroles de M. Crémieux, musique de M. Hervé (tyrolienne nègre). — Chantée par M. FUGÈRE, avec l'aide de M. BARON.

La Roussotte (Pi... Ouit), paroles de MM. Meilhac, Halévy et Millaud, musique de M. Hervé. — Chantée par M^{lle} DHARVILLE.

Les Bavards, chanson à boire, paroles de M. Ch. Nutter, musique de J. Offenbach. — Chantée par M^{lle} DHARVILLE.

Bonheur des champs, chansonnette, paroles et musique de M. Ch. Lhuillier. — Chantée par M. FUGÈRE.

MONSIEUR BOUDE

Scène de la vie conjugale en 1 acte, du théâtre du Palais-Royal, par M. Delacour.

MM. Angély (Livaro) ; Dumesnil (Joseph) ; M^{lle} Marie Leroux (Georgina).

ORDRE : 1. Monsieur boude ; — 2. Les Trois Épiéiers ; — 3. C'est pour ce soir ; Intermèdes ; — 4. M^{lle} Agathe.

Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4

LUNDI 26 juin 1882.

UNE SEULE REPRÉSENTATION DE

M^{lle} MARIE CHALON

Artiste du théâtre des Variétés.

LES PREMIÈRES ARMES DE RICHELIEU

Vaudeville en 2 actes, de Bayard et Dumanoir.

M^{lle} Marie CHALON remplira le rôle du duc de Richelieu.

LES CHARBONNIERS

Opérette en 1 acte, paroles de Philippe Gilles, musique de Costé.

M^{lle} Marie CHALON remplira le rôle de Thérèse Valbrègue.

Le spectacle commencera par :

AU PIED DU MUR, comédie en 1 acte, de M. Emile de Najac.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

BOURSE DE PARIS

DU 23 JUN 1882.

Rente 3 0/0.....	81 40
Rente 3 0/0 amortissable.....	82 60
Rente 4 1/2.....	111
Rente 5 0/0.....	114 70

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

